



ALERTE CANICULE : INSCRIPTION AU REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES

Le Centre Communal d'Action Sociale de Millau (CCAS) tient un registre des personnes vulnérables, à contacter régulièrement. Il s'agit d'un dispositif de veille et d'alerte. Le CCAS propose aussi aux personnes fragiles de se mettre au frais dans ses locaux

Publié le 16 juillet 2024

Durant les vagues de chaleur estivales, il est important de se protéger mais aussi d'anticiper. Le Centre Communal d'Action Sociale de Millau (CCAS) tient un registre des personnes vulnérables.

À qui s'adresse cette veille canicule ?

Aux personnes âgées d'au moins 65 ans qui résident à leur domicile, les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et résidant à leur domicile, ainsi que les personnes adultes handicapées. Les personnes fragiles et isolées peuvent s'inscrire sur le registre canicule. L'inscription peut être effectuée par le représentant légal de la personne vulnérable ou par un tiers (famille, ami, service à domicile, médecin...) à condition de présenter une demande écrite de celle-ci à figurer sur le registre canicule.

Comment marche l'alerte ?

En cas de déclenchement préfectoral de l'alerte canicule (mais aussi de l'alerte grand froid, ou autre), le CCAS contactera les personnes renseignées dans le registre dédié, systématiquement et en priorité afin de vérifier leurs besoins (conseils, aide, soutien, visite ou assistance).

Pour s'inscrire au registre :

- contacter le 05 65 59 23 50

- en ligne

[via le formulaire d'inscription](#)

[\(https://www.millau.fr/fileadmin/MILLAU.fr/1_vie_quotidienne/Solidarit%C3%A9_Sant%C3%A9/Registre_des_personnes_Canicule_grand_froid/2023_Formulaire_Inscription_Personnes_Vuln%C3%A9rables.pdf\)](https://www.millau.fr/fileadmin/MILLAU.fr/1_vie_quotidienne/Solidarit%C3%A9_Sant%C3%A9/Registre_des_personnes_Canicule_grand_froid/2023_Formulaire_Inscription_Personnes_Vuln%C3%A9rables.pdf)

- se rendre directement au CCAS (6, place de la Capelle à Millau)

Des bulletins d'inscription sont disponibles dans les pharmacies millavoises.

Se mettre au frais au CCAS

Durant l'été, le centre communal d'action sociale ouvre également les portes du foyer Capelle (6 place de la Capelle) à toute personne souhaitant se mettre au frais. **Il est ouvert de 9h à 16h, du lundi au vendredi.** (Possibilité de déjeuner sur place en réservant au 05 65 60 08 8). **Les samedis, dimanches et jours fériés, c'est le foyer soleil qui prend le relais de 9h à 18h (se rendre directement au CCAS).**



VILLE DE MILLAU

17 avenue de la République
12100 Millau
05 65 59 50 00